

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire**

Objet de la délibération : Ouverture, fermeture et modification de postes.

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet dix-huit heures.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2025.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 10 juillet 2025.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Évelyne COMBRES, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h20), Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Pascal BRESADOLA, Stéphane PODGORA.

Procurations : Frédéric BOUCOT à Jean-Pierre HOCQUET, Nuno MADEIRA à Jean-Jacques CARILLON.

Membres absents – excusé(e)s : Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Paulette BRINGARD.

Secrétaire de séance : Marylin PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

Ayant donné procuration : 2

Excusés – absents : 6

Résultat du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

SOUS-PREFECTURE

10 JUL. 2025

MONTBELIARD



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuve - 25350

Ouverture, fermeture et modification de postes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Ouverture de poste

- Suite aux promotions internes pour l'année 2025, un dossier a été présenté et retenu. L'agent sera nommé au 1^{er} septembre 2025 sur un poste de rédacteur territorial, il convient d'ouvrir ce poste à temps complet.
- Suite à la réorganisation dans les écoles à la rentrée scolaire 2025, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2025 à temps complet.

Fermetures de postes

Suite aux avancements de grades pour l'année 2025, un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet a été ouvert pour une nomination au 1^{er} avril 2025, il convient de fermer son poste précédemment détenu.

Suite au départ à la retraite d'un agent de la collectivité, son poste doit être fermé, il s'agit d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à 28h45 hebdomadaires.

Suite à la mutation d'un agent à la ville de Besançon, il convient de fermer son poste, soit un poste d'adjoint technique à temps complet.

Modifications de postes

Suite à la réorganisation dans les écoles pour l'année scolaire 2025/2026 les postes des ATSEMs se verront augmenter et ainsi passer pour chacune à 31 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} septembre 2025.

Détails :

- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe : 28h à 31h hebdo annualisées.
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe : 28h45 à 31h hebdo annualisées.
- 1 poste d'ATSEM principal 2^e classe : 28h à 31h hebdo annualisées.

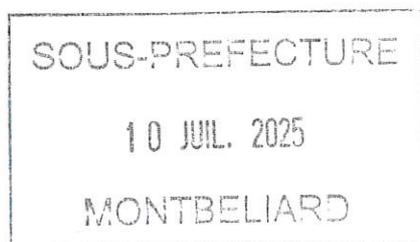
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.
- de dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Pierre HOCQUET is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text "MAIRIE DE MANDEUVE" and "25350".

Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 10 juillet 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr